

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1077>



# Conseil Départemental de rentrée le jeudi 15 septembre

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: samedi 27 août 2005

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---



# Conseil Départemental de rentrée

**jeudi 15 septembre de 14 h 30 à 18 heures**

## Maison des Syndicats à Chalon/Saône

### ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu du Conseil National des 13 & 14 septembre.
- Examen des conditions de rentrée 2005 dans les collèges et les lycées ; *merci d'apporter tous renseignements utiles sur ce point.*
- Perspectives d'action au plan local ou national.
- Préparation des élections professionnelles.
- Vie de la section départementale au premier trimestre.

*Un exemplaire du tout nouveau Mémento de S1, outil précieux et complet, sera remis à chaque secrétaire de S1 qui ne l'aurait pas encore reçu.*



### Nota

- Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**
- Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.
- **Autorisation d'absence :**  
la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 12 septembre : utiliser le modèle paru dans le S2 Info n°239 du 31/08/05 (p.8).